



Résolution 355 (1967)¹

Convocation d'un troisième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant les textes qu'elle a adoptés antérieurement au sujet du service volontaire international, dont les derniers en date sont la [Recommandation 486 \(1967\)](#) et la [Résolution 340 \(1967\)](#), relatives au 2e Séminaire (octobre 1966) sur le rôle des organisations non gouvernementales dans le développement de l'Afrique, et la directive donnée à la commission sociale de lui présenter toutes propositions utiles en vue de l'organisation d'un 3e Séminaire ;
2. Vu le succès des manifestations précédentes, organisées en collaboration avec la Conférence régionale du service volontaire international ;
3. Vu le rapport de sa commission sociale ([Doc. 2264](#)),
4. Convient de convoquer à Strasbourg, du 4 au 8 novembre 1968, un 3e Séminaire sur le service volontaire international, ayant pour thème "Coopération au développement économique et social - Responsabilités des syndicats, coopératives, agences bénévoles et entreprises industrielles et commerciales dans les pays en voie de développement" ;
5. Charge son Président d'adresser aux organisations intéressées des invitations à participer à ce Séminaire ;
6. Charge le Secrétaire Général de prendre toutes dispositions utiles pour l'organisation du Séminaire, en collaboration avec le Comité de la Conférence régionale du service volontaire international.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 septembre 1967 (12e séance) (voir [Doc. 2264](#), rapport de la commission sociale).

